

120 propositions contre le harcèlement scolaire

Dans un rapport remis mardi au gouvernement, le député Erwan Balanant propose de créer un délit spécifique

L'agenda parlementaire a pris de vitesse le calendrier de l'école. A trois semaines de la Journée nationale contre le harcèlement scolaire, qui se tiendra le 5 novembre, les conclusions de la mission gouvernementale « Comprendre et combattre le harcèlement scolaire » devaient être remises, mardi 13 octobre, aux ministres de l'éducation et de la justice, MM. Blanquer et Dupond-Moretti, et présentées à l'Assemblée nationale.

Tirées d'un rapport signé du député (MoDem) Erwan Balanant du Finistère que *Le Monde* a pu consulter, elles plaident pour une intensification de la lutte contre des violences répétées qui touchent, estime-t-on, près de 700 000 enfants chaque année et plus d'un élève sur dix au cours de sa scolarité. Jusqu'à « deux ou trois enfants par classe », en moyenne, selon les enseignants.

Sans contester ces chiffres, Erwan Balanant qui n'est pas novice sur la question – il a fait inscrire en 2019 un « droit pour les enfants à une scolarité sans violence » dans le code de l'éducation –, a choisi de regarder le phénomène dans ce qu'il a d'« endémique » et de « protéiforme ». « Nous avons tous un vécu empreint de harcèlement scolaire, souligne-t-il dès la première page du rapport. En tant que victime dans l'hypothèse la plus traumatisante, mais également comme auteur ou, le plus souvent, comme témoin. »

Le député a aussi souligné se saisir du phénomène dans ce qu'il a de plus insupportable : « Un quart des victimes a déjà envisagé le suicide, note-t-il. Il n'est malheureusement pas rare qu'elles franchissent le pas. » Matteo Bruno, Marion Fraïsse, Christopher Fallais, Thybault Duchemin, Evaëlle Dupuis... les noms des en-

Le député propose d'imposer la « prise en charge psychologique tant de l'élève harcelé que de l'élève harceleur »

fants « passés à l'acte », et dont les histoires ont été médiatisées, sont cités dès l'introduction.

Saisir la « réalité » du harcèlement (l'un des axes de la mission assignée, en novembre 2019, par le premier ministre d'alors, Edouard Philippe, au député Balanant) implique de regarder au-delà de la classe et de la cour de récréation, pour s'intéresser aussi à ce qui se joue sur les temps périscolaires, aux abords des établissements comme devant les écrans.

« La cyberviolence explose »

Regarder au-delà, aussi, de la seule relation entre élèves : le harcèlement n'est pas « exclusivement perpétré par des élèves mais peut, parfois, être initié ou alimenté par du personnel scolaire », écrit-il. Une dimension taboue qui risque de faire réagir le corps enseignant. Elle ressort des auditions de parents de victimes menées par la mission, et notamment de celle de Sébastien Dupuis, père d'Evaëlle. Une enseignante de cette collégienne de 11 ans, qui s'est suicidée à Herblay-sur-Seine (Val-d'Oise) en juin 2019, a été mise en examen le 4 septembre.

Cyberharcèlement, cybersexisme et revenge-porn sont les nouvelles formes d'une violence dont font les frais des enfants équipés d'outils numériques et connectés aux réseaux sociaux de plus en plus tôt. « On a aujourd'hui le sen-



timent que le harcèlement classique diminue, mais que la cyberviolence explose, avec un effet viral terrible pour la victime», explique le député, dont l'une des préconisations fortes – une sur 120 – vise à établir un baromètre annuel du harcèlement scolaire pour « objectiver » le phénomène. Et « obliger » tous les personnels de terrain à faire des « remontées ». Le centre de recherche Hubertine Auclet relevait déjà, en 2016,

que 30 % des adolescents de 12 à 15 ans – 17 % de filles – avaient été confrontés à des cyberviolences à caractère sexuel au cours de l'année.

Que faire, alors ? Le présent rapport, dont tout un chapitre retrace la « lente prise de conscience » qui a marqué la société et la vie politique française, en remontant aux Assises nationales sur le harcèlement convoquées en 2011 par le ministre de l'éduca-

tion pilotes depuis 2019, et le déploiement de la méthode dite de la « préoccupation partagée ».

« Le vrai enjeu est à l'intérieur de l'éducation nationale. Il y a des protocoles qui fonctionnent. C'est ça qu'il faut développer et, pour cela, il faut mettre des moyens. » Combien ? M. Balanant n'avance pas de chiffre précis. Selon lui, une majorité de ses propositions portent sur des « bonnes pratiques qui ne coûteraient pas grand-chose ». Le volet prévention doit être appuyé par la création « d'espaces de paroles » consacrés aux échanges entre professeurs, parents et enseignants, ou de « groupes de soutien » adossés à des enseignants.

D'autres propositions relèvent du cadre réglementaire voire du domaine législatif. Le député du Finistère souhaite imposer la « prise en charge psychologique tant de l'élève harcelé que de l'élève harceleur » avec un renforcement du nombre de psychologues scolaires. Pour se faire, il parie sur l'élaboration d'une politique interministérielle incarnée dans un groupement d'intérêt public rassemblant associations nationales, représentants ministériels et plates-formes numériques privées. Cette politique serait en partie financée par la taxe sur les Gafam.

Autre point crucial du rapport, la création d'un « délit spécifique de harcèlement scolaire » au même titre que le délit de harcèlement au travail, passible de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Le destin législatif de ces 120 propositions reste incertain, faute de place dans le calendrier parlementaire. Prônant « une école de l'empathie », M. Balanant finalise une proposition de loi sur la base de son rapport qu'il espère présenter le 5 novembre. Une échéance symbolique. ■

MATTEA BATTAGLIA
ET MARIAMA DARAME

tion de l'époque. Luc Chatel, ne conteste pas les progrès réalisés. « Il y a encore dix ans, on parlait de chamailleries entre élèves ; on est sorti du déni ».

Destin législatif incertain

Le député salue, entre autres, l'interdiction du téléphone portable au collège. L'expérimentation d'un dispositif « clé en main » – plan de prévention structuré fourni aux établissements – dans six acadé-